

Nom et adresse de
l'école

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE

du 18 /03/ 2025



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Ain

MEMBRE DE DROIT SANS PARTICIPATION AU VOTE			Représentant
Inspectrice de l'éducation nationale : Julia VUILLAUME			
MEMBRES VOTANTS			
	Présent	Excusé	Représentant
Directeur de l'école - Président :	x		
Conseillère municipale: Claudine TRENTESAUX	x		
ENSEIGNANTS DE L'ECOLE			
Sophie MASURE	x		
Angéline PONCET	x		
Steven OLIVIER	x		
Audrey ASSOULY	x		
Marion LAURE	x		
REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES			Suppléants assurant un remplacement
Julien CANCIANI		x	
Charline GUYENNON	x		
Hassana DAVAL		x	
Fanny DAVID	x		
Loïca LANEYRIE	x		
Gaëlle SEON		x	
Lucie FILLAT		x	
PARTICIPANTS AVEC VOIX CONSULTATIVE			
Conseillère municipale: Josette FROMENT			

Procès-verbal établi le 18/03/2025

Heure de début : 18h36

Choix d'un secrétaire de séance : Angéline PONCET

Ordre du jour voté à l'unanimité :

- 1 Projets pédagogiques
- 2 Evaluation d'école
- 3 Préparation de la prochaine année scolaire
- 4 visites médicales
- 5 projet de renouvellement de la cour d'école
- 6 Remarques des parents d'élèves

1 PROJETS PEDAGOGIQUES

Projet théâtre

Le projet théâtre a débuté avec Virginie TURQUOIS à la fin du mois de janvier.

Les enfants sont avec l'intervenante par demi-groupes dans la salle de motricité qui a été transformée en salle de théâtre le jeudi et le vendredi. Les spectacles auront lieu le jeudi 17 et vendredi 18 avril

_ le jeudi 17 avril à 18h15 pour la classe d'Audrey ASSOULY

_ le jeudi 17 avril à 19h pour la classe de Sophie MASURE

_ le vendredi 18 avril à 18h15 pour la classe d'Angéline PONCET

_ le vendredi 18 avril à 19h pour la classe de Steven OLIVIER

Un mot sera distribué aux familles pour voir confirmer la présence de l'enfant et donner des consignes sur la tenue vestimentaire. Pour ne pas surcharger la salle des fêtes, le public sera limité aux parents et aux frères et sœurs. Les enfants auront des répétitions à la salle des fêtes la semaine qui précèdera le spectacle et la semaine du spectacle. Pour ces répétitions, nous aurons besoins de parents accompagnateurs.

Décloisonnement

Ce temps a lieu chaque jour de 14h10 à 14h45, avec 3 enseignants et 1 ATSEM, ce qui permet de faire des groupes de 10 élèves. Pour cette période, les élèves feront du graphisme, de l'initiation aux Echecs, de la numération, de la discrimination visuelle et de la phonologie.

Activités Pédagogiques Complémentaires

Pour cette période, les APC reprennent avec un groupe de moyenne section et deux groupes de grande section, le mardi et le jeudi sur des apprentissages numériques. En période 5, les enseignants prendront les élèves de grande section qui ont besoin de soutien en phonologie. Lors des APC, les trois enseignantes organisent une rotation pour un groupe d'une dizaine d'élèves scindé en trois pendant une heure.

2 EVALUATION D'ECOLE

La loi Blanquer « pour une école de la confiance » de juillet 2019 a créé le Conseil d'évaluation de l'École (CEE) qui a pour mission l'évaluation des écoles. Un cycle d'évaluation d'école est envisagé tous les cinq ans, ce qui implique d'évaluer environ 20% des écoles chaque année.

Une première phase d'« autoévaluation » par l'équipe enseignante a été réalisée en janvier avec la rédaction d'un rapport sur 4 grands domaines :

- les apprentissages et le suivi des élèves, l'enseignement ;
- le bien-être de l'élève et le climat scolaire ;
- les acteurs et le fonctionnement de l'école ;
- l'école dans son environnement institutionnel et partenarial

Pour réaliser ce rapport, les enseignants se sont appuyés sur le projet d'école, les résultats des évaluations nationales et des questionnaires transmis aux élèves, parents, et à toute l'équipe pédagogique de l'école (enseignants, AESH, ATSEM). Le rapport permet de souligner les réussites, d'identifier les points de vigilance et de définir un plan d'actions.

Une équipe d'évaluateurs viendra le Mardi 8 avril de 8h00 à 19h00. L'équipe d'évaluateurs se compose de 4 professionnels du département de l'Ain :

- Madame Baugey Caroline, conseillère pédagogique mission départementale formation,
- Madame Cordier Virginie, cheffe du service de la formation continue,
- Monsieur Massat Claude, conseiller pédagogique départemental arts visuels,
- Monsieur Massard Emmanuel , IEN CCPD et coordonnateur de la mission d'évaluation externe.

L'équipe d'évaluateur réalisera des rendez-vous :

- 1 entretien individuel avec le Directeur d'une heure
- 1 entretien collectif avec un groupe d'élèves de MS et GS de 45 minutes (les parents des élèves concernés seront informés)
- 1 entretien collectif avec les AESH de 30 minutes
- 1 entretien collectif avec les ATSEM 30 minutes
- 3 situations d'enseignement au moins de 30 minutes
- 1 observation de temps d'accueil 10 minutes
- 1 observation de récréation 15 à 30 minutes

• Hors temps scolaire

- 1 entretien avec le collectif enseignants 1 heure sur le temps de la pause méridienne
- 1 entretien avec les représentants de parents d'élèves 45 minutes
- 1 entretien avec les élus 45 minutes

A l'issue du processus d'évaluation d'école, un rapport d'évaluation sera présenté en conseil d'école. Les parents élus se portent volontaires pour l'entretien avec l'équipe d'évaluateurs.

3 Préparation de la prochaine année scolaire

Les enfants nés en 2022 rentreront en petite section l'an prochain. Les inscriptions ont débuté, pour s'inscrire il faut se rendre à la mairie avec un livret de famille et un justificatif de domicile.

Les parents inscrits recevront un mail leur proposant de s'inscrire à un créneau pour être reçus individuellement par le directeur de l'école pour terminer l'inscription et présenter le fonctionnement de l'école. Les enseignantes de petite section feront ensuite visiter les locaux et présenteront le fonctionnement de leur classe. Les futurs petits pourront tous venir un moment au mois de juin avec leur enfant en classe. Dans le cadre d'un projet de passerelle, les enfants qui fréquentent la crèche viendront plusieurs fois.

4 médecine scolaire

Tous les enfants de petite section ont été vus par l'orthoptiste début janvier.

Un premier bilan de santé obligatoire est effectué à l'école par la PMI. Cet examen a commencé pour les élèves de moyenne section, ils seront tous vus jusqu'au premier avril. L'examen permet de faire un dépistage sensoriel (vue, audition), de faire le point sur les acquisitions de l'enfant (langage, psychomotricité, graphisme... C'est aussi l'occasion de vérifier les vaccinations, la taille, le poids de l'enfant. Suite à ce dépistage, certains enfants seront orientés vers un rendez-vous avec le médecin de PMI.

En grande section, l'infirmière scolaire peut rencontrer les élèves lorsque l'équipe enseignante s'interroge. Cette rencontre a toujours lieu après un échange avec les familles.

5 projet de végétalisation de la cour d'école

Il est attendu de proposer :

- des jeux du mobilier ludique
- le maintien ou l'abattage des arbres existants est en discussion
- le maintien de surfaces en lisses pour les trottinettes
- des espaces ombragés
- un espace de rangement plus intégré et du mobilier pouvant servir de rangement
- un préau d' au moins 80 m²

Le planning prévisionnel prévoit des travaux à la fin de l'année 2025. Des réunions régulières ont lieu, avec les élus, M.SWEZE, chef de projet des petites villes de demain, M. VERNIN architecte du cabinet Archibulle et M.OLIVIER directeur de l'école maternelle. Au fur et à mesure du projet, l'équipe pédagogique sera associée à la réflexion.

Le coût total du projet approche les 200 000 euros. L'équipe pédagogique sera associée lors des choix de jeux, matériel ou structures à installer.

6 questions des représentants de parents d'élèves

Temps scolaire

- 1- *Temps méridien trop long entre 11h50 et 13h50 pour les enfants ne mangeant pas à la cantine. Est-il envisageable de la réduire pour permettre une pause plus courte d'1h30 par exemple?*

Les horaires de l'école sont décidés par la mairie en conseil municipal et par l'école en conseil d'école. Les horaires actuels ont été validés par ces deux entités en avril 2024. Cela pourra être discuté lors de la prochaine concertation officielle dans 2 ans.

- 2- Serait-il possible d'avoir le menu de la cantine sur le logiciel de la cantine ?

Il est présent sur le site de la mairie. Il n'est pas certain que le logiciel de réservation le permette.

Programme scolaire

3 Concernant le programme d'éducation à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité, comment cela va-t-il se dérouler à l'école Maternelle de Ceyzériat ? Avez-vous déjà programmé des dates pour ces interventions ?

Inquiétude de parents car « *il semblerait y avoir un certain manque de transparence concernant les modalités, les contenus, les outils et les personnes extérieures/associations habilitées à intervenir dans les écoles dans le cadre de ce programme.* »

Le directeur répond que tout est transparent, le programmes sont consultables avec les objectifs des séances détaillés sur Eduscol (site www.education.gouv.fr). Il s'agit de nouveau programme mis en place dans toute la France à partir de septembre 2025. **Chaque classe aura 3 séances par an : éducation au principe de consentement, l'égalité fille-garçon**

Dans ses objectifs comme dans ses démarches, l'éducation à la sexualité permet l'apprentissage du respect de l'intimité corporelle et psychique des élèves, en tenant compte de leur rythme de croissance et de développement, de leurs différences et de leurs singularités.

- Elle vise l'égalité de considération et de dignité, en particulier l'égalité entre les femmes et les hommes.
- Elle contribue à la lutte contre les discriminations énoncées à l'article 225-1 du Code pénal et opérées entre les personnes sur le fondement « de leur sexe », « de leur identité de genre » et « de leur orientation sexuelle » (hétérosexualité, homosexualité, bisexualité, asexualité).
- Elle éduque au principe du consentement et contribue à la prévention des différentes formes de violences, notamment des violences sexistes et sexuelles.
- Elle contribue au repérage de l'inceste.
- Elle vise à construire une culture commune de l'égalité et du respect

L'éducation à la sexualité nécessite un ajustement à l'âge et à la maturité des élèves. Elle se construit en deux étapes successives : une « éducation à la vie affective et relationnelle »

Cantine

- 1- Demande pour connaître l'intégralité des sources d'approvisionnement de la cantine Peu d'informations sur l'origine des produits servis à la cantine, alors que les gestionnaires des cantines scolaires doivent en informer leurs convives.

Cf ci-dessous : source <https://ma-cantine.agriculture.gouv.fr/> La mairie est en cours d'inscription sur ce site

2- Question sur l'utilisation de la poudre de larve dans les aliments, autorisée par la commission Européenne depuis le 10 février 2025.

« La loi EGalim, complétée par la loi Climat et Résilience, a défini des obligations en ce qui concerne la qualité et la durabilité des produits entrant dans la composition des repas servis en restauration collective. Aussi, en moyenne sur une année, les repas doivent comporter au moins 50 % de produits durables et de qualité, dont au moins 20 % issus de l'agriculture biologique ou en conversion, et ce pour toutes les cantines de France métropolitaine »

« Les gestionnaires de restauration collective doivent communiquer, informer et consulter les usagers sur le respect de la qualité alimentaire et nutritionnelle des repas servis (arrêté du 30 septembre 2011 relatif à la qualité nutritionnelle des repas servis dans la restauration scolaire). »

« A compter du 1er mars 2022, l'origine de la viande de porc, volaille, agneau et mouton servie dans tous les restaurants hors domicile (cantines, restaurants commerciaux, restaurants d'entreprises) devra être indiquée, comme cela est le cas pour les viandes bovines depuis 2002. L'étiquetage de l'origine des viandes porcines, ovines et de volaille devra mentionner le pays d'élevage et le pays d'abattage. Cette obligation s'appliquera aux viandes achetées crues par les restaurateurs, qu'il s'agisse de viandes fraîches, réfrigérées, congelées ou surgelées, mais pas aux viandes achetées déjà préparées ou cuisinées (décret n° 2022-65 du 26 janvier 2022 modifiant le décret n° 2002-1465 du 17 décembre 2002 relatif à l'étiquetage des viandes bovines dans les établissements de restauration). »

Sécurité

A partir de lundi 24 mars, le policier municipal sera présent sur le parking à l'arrivée des élèves pour veiller à la sécurité et aux incivilités.

Idée de proposer aux familles une journée à pied et ne pas venir en voiture à l'école pour les familles qui le peuvent. Sans culpabiliser les familles qui n'en ont pas la possibilité.

Réflexion autour de la sécurisation de la descente du chemin du colombier (matérialiser visuellement ?)

Un arrêté sera pris concernant la zone non fumeur. Risque d'amande (135 euros)

Heure de fin : 20h11

Le président, directeur de l'école

Nom : OLIVIER Steven

Signature

Le secrétaire,

Nom : PONCET Angéline

Fonction : Adjointe

Signature